

**SALON DU
CHEVAL
DE PARIS
2019**



**EQUITATION WESTERN
BATTLE
IN THE
SADDLE**

Réalisation & crédit photo : ©Greg Niro

**du 06
08 DEC**

Masters Western

Epreuves Masters All Breed & FFE

Showmanship - Horsemanship - Trail - Western Pleasure - Ranch Riding

3000€ added



Une manifestation officielle du
CENECA
Centre National des Equiperiers
& Constructeurs Agricoles

COMEXPOSIUM



FEI



www.salon-cheval.com



Formulaire d'inscription

Cavalier / Rider :

Nom / Name :

Prénom / Surname :

Adresse / Adress :

Téléphone :

Email* :

AQHA member ID :

* Merci d'écrire l'adresse lisiblement pour recevoir toutes les informations utiles à la compétition. Please write carefully your email address to receive all usefull informations about the show.

Propriétaire / Owner :

Nom / Name :

Prénom / Surname :

Adresse / Adress :

Téléphone :

Email :

AQHA member ID :

Cheval / Horse :

Nom / Name :

Année de naissance :

Race / Breed :

Sexe :

AQHA ID :

MERCI D'ENVOYER VOTRE DOSSIER COMPLET avant le 22 novembre 2019.

(Pénalité de 20€/cheval au-delà de cette date/ 20€ late fee/ horse after deadline)

Guillaume Vogel

26 Rue Washington

Chèque à l'ordre de AFQH

75008 Paris

France

Master Western de Paris entry form

Cavalier / Rider:

Cheval / Horse :

Veillez cochez les épreuves dont vous souhaitez participer sur ce formulaire. Pour les concurrents souhaitant participer aux épreuves AQHA, merci de cocher, en plus de ce formulaire, les épreuves souhaitées (page 3). Pour les concurrents souhaitant participer aux épreuves FFE, merci de vous référer au site internet : www.ffecompet.ffe.com .

Please cross classes you would like to show on this entry form. For contestants who would like to show AQHA classes, please cross, added to this form, the classes you wish (page 3). For contestants who would like to show FFE classes, thanks to refer to the website : www.ffecompet.ffe.com .

Vendredi 6 Décembre 2019 / Friday, December 6th, 2019

Master	Showmanship*	14h30	50 €	
---------------	--------------	-------	------	--

Samedi 7 décembre 2019 / Saturday, December 7th, 2019

Master	Western Pleasure*	17h00	50 €	
Master	Horsemanship*	À la suite	50 €	

Dimanche 8 Décembre 2019 / Sunday, December 8th, 2019

Master	Trail*	9h00	50 €	
Master	Ranch Riding*	À la suite	50 €	

Halter	Halter		25 €	
--------	--------	--	------	--

Pack Masters (le Halter n'est pas inclus/Halter is not included)			200 €	
Office Charge			35 €	X

*Seulement 23 places disponibles. / Only 23 entries available.

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés et les épreuves annulées si elles comportent moins de 5 entrées

Total inscription

Classes AQHA

Open Division					
103100	Yearling Stallions		177000	Performance Geldings	
103200	2YO Stallions		105400	Yearling Mares	
103300	3YO Stallions		105500	2YO Mares	
103400	Aged Stallions		105600	3YO Mares	
173000	Performance Stallions		105700	Aged Mares	
107400	Yearling Geldings		175000	Performance Mares	
107500	2YO Geldings		138000	Trail	
107600	3YO Geldings		142000	Western Pleasure	
107700	Aged Geldings		143000	Ranch Riding	

Règlement du Master Western de Paris

1. Le Master Western de Paris est une compétition western organisée durant le Salon du Cheval de Paris, au Parc des Expositions de Villepinte du 6 au 8 décembre 2019 dans le but de promouvoir l'équitation western et les chevaux américains.
2. Le Master Western de Paris propose les épreuves de Halter, Showmanship, Horsemanship, Western Pleasure, Ranch Riding et Trail.
3. Le Master Western de Paris est une compétition autorisée pour les Quarter Horses, les Paint Horses et les Appaloosas. 3 invitations sont disponibles pour les chevaux d'une autre race que celles citées ci-dessus.
4. Le Master Western de Paris est une compétition approuvée par l'AQHA en division Open et FFE en division Amateur 1.
5. Le Master Western de Paris sera jugé par 1 juge approuvé AQHA et FFE.
6. Les épreuves qui participeront au Trophée du Master Western de Paris, sur la base du classement général de la discipline, sont les suivantes : Showmanship, Horsemanship, Ranch Riding, Western Pleasure et Trail.
7. Les inscriptions dans les épreuves du Master Western de Paris sont limitées à 23 départs par épreuve.
8. Les concurrents en AQHA et FFE bénéficieront de 2 classements: 1 classement AQHA/FFE et 1 classement pour le Master Western de Paris.
9. Les points pour le Master Western de Paris seront attribués par couple cavalier/cheval selon le classement général de l'épreuve.
10. La remise des prix du classement générale de l'épreuve courue sera faite après le dernier passage sur la carrière où s'est déroulée l'épreuve. Les remises des prix pour les classements AQHA et FFE se feront ultérieurement (lieu et heure précisés à votre arrivé). La remise des prix du Master Western de Paris sera effectuée le dimanche 8 décembre 2019 vers 14h00 dans la carrière « Show ».
11. La dotation totale du Master Western de Paris est fixée à 3.000€. Elle sera répartie, en espèce, de la manière suivante selon le classement général de chaque épreuve Master :
 - 1ère place à 250€,
 - 2ème place à 100€,
 - 3ème place à 50€.
 Dont 1.000€ de dotation pour le Master Horse après addition des points selon le tableau ci-dessous pour les 4 meilleurs résultats du couple sur les 5 épreuves proposées.
12. Disqualifié (Score 0): Le couple ayant obtenu un score 0 bénéficiera de 0 point pour le classement général de l'épreuve.
13. Disqualification par le juge: Lorsqu'un couple se verra expulser de son épreuve par les juges pour mauvais traitement du cheval, le couple se verra également disqualifié du classement Master Western de Paris.

L'attribution des points se déroule de la manière suivante:

Classement	Points
1er	10
2ème	8
3ème	7
4ème	6
5ème	5
6ème	4
7ème	3
8ème	2
9ème et plus	1

Informations utiles :

Lieu du concours :

Salon du Cheval de Paris - Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte - Hall 5A - 94430 Villepinte (5min drive from Paris-Charles de Gaulle Airport)

Indoor Arena 29x55m, Warm Up 20x30m

Juge : Nicolas Perrin (FRA)

Show Manager : Simon Manceau

Show Secretary : Guillaume Vogel

Master Western de Paris rules

1. The Master Western de Paris is a western riding show organized during the Paris Horse Week at the Parc des Expositions de Villepinte from December 6th to 8th, 2019 in the aim to promote western riding and American horses.
2. The Master Western de Paris offers Halter, Showmanship, Horsemanship, Western Pleasure, Ranch Riding and Trail classes.
3. The Master Western de Paris is a contest allowed to Quarter Horses, les Paint Horses et les Appaloosas. 3 invitations are available for horses from another breed.
4. The Master Western de Paris is an AQHA approved show for Open division and FFE approved in Amateur 1 division.
5. The Master Western de Paris Will be judged by 1 judge AQHA and FFE approved.
6. The classes which will participate to the Master Western de Paris Trophy, on discipline general ranking based, will be the following: Showmanship, Horsemanship, Ranch Riding, Western Pleasure and Trail.
7. Master Western de Paris classes entries are limited to only 23 entries.
8. AQHA and FFE contestants will have 2 ranking: 1 AQHA or FFE ranking and 1 Master Western de Paris ranking.
9. Master Western de Paris points will be awarded by couple rider/horse according to discipline general ranking.
10. General ranking's class's award presentation will be held after last entry in the arena where the class has been shown. AQHA and FFE ranking's award presentation will be held later (place and time will be confirmed at your arrival). Master Western de Paris's award presentation will be held December 8th, 2019 around 2:00PM in « Show » arena.
11. Master Western de Paris will be 3.000€ primed. It will be distributed, in cash, according each Master class general ranking as follows:
 - 1st place : 250€,
 - 2nd place : 100€,
 - 3rd place : 50€.

Whose 1.000€ added money for the Master Horse according addition of points according the table below for the 4 best results of the couple over the 5 classes proposed.
12. Disqualification (Score 0): The couple who has got a 0 score will get 0 point for the Master Western de Paris ranking on the discipline.
13. Disqualification by the judge: When a couple is expelled from the classe by the judge for horse well-fare abuse, the couple will be disqualified from the Master Western de Paris ranking.
14. Points will be distributed as follows:

Ranking	Points
1st	10
2nd	8
3rd	7
4th	6
5th	5
6th	4
7th	3
8th	2
9th and more	1

Usefull informations :

Showground :

Salon du Cheval de Paris - Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte - Hall 5A - 94430 Villepinte (5min drive from Paris-Charles de Gaulle Airport)

Indoor Arena 29x55m, Warm Up 20x30m

Judge : Nicolas Perrin (FRA)

Show Manager : Simon Manceau

Show Secretary : Guillaume Vogel



FORMULAIRE DE RESERVATION DE BOXES

Salon du Cheval de Paris
du 4 au 8 décembre 2019 Paris Nord Villepinte

A RENVoyer A :

Guillaume Vogel - 26 Rue Washington 75008 Paris - France

Chèque à l'ordre de Comexposium

COORDONNEES DU SOUSCRIPTEUR

Nom / Association / Société / Club :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel :

Fax :

Nom du participant (1 formulaire par participant) :

Epreuve / Concours / Animation :

ADRESSE DE FACTURATION (si différente du souscripteur)

Nom / Association / Société / Club * :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel :

Fax :

N° de TVA Intracommunautaire :

* S'il s'agit d'une personne physique, cette personne doit être majeure

Nombre de boxes / Stables :

Nombre de boxes dédiés à la sellerie / Tack-room :

BOXES	NOMBRE DE BOXES	TARIF UNITAIRE HT	TOTAL HT
4 jours (2 balles de copeaux offertes)*		125€ TTC (104,17€ HT)	€
2 jours (2 balles de copeaux offertes)*		95€ TTC (79,17€ HT)	
Journée supplémentaire		25€ TTC (20,84€ HT)	€
Eau / Boitier électrique (pour 4 jours sur le parking et pour les camions)		95€ TTC (79,17€ HT)	€
		Total commande HT	€
		TVA 20%	
		TOTAL COMMANDE TTC	€ TTC

(Arrivée à partir du samedi 07/12 à 6h30, départ le dimanche 08/12 impérativement pour le forfait 2 jours)

(Arrivée à partir du jeudi 06/12 à 7h, départ le dimanche 08/12 impérativement pour le forfait 4 jours)

*Est inclus avec les boxes l'accès aux douches cavaliers, la place de parking ainsi que 3 accréditations par cheval.

ATTENTION : les boxes sont en zone publique avec accès visiteurs, proches du paddock et de la Carrière Show, en nombre limité. Vente de copeaux (12€) et de foin sur place (20€).

Je reconnais expressément avoir pris connaissance des conditions générales de réservation de boxes, des précisions figurant sur le formulaire de réservation de boxes, et les accepter sans réserve

SIGNATURE :

Prénom et nom du signataire :

Date : / / 2019

Signature :

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION DES BOXES

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toute réservation de boxes par un utilisateur (ci-après le « Client ») à partir du présent formulaire et ont pour objet de définir les conditions de réservation de boxes dans le Hall 5A, situés en zone accessible au public, pendant le salon du cheval de Paris 2019, se tenant du 4 au 8 décembre 2019 (ci-après le « Salon »), organisé par la société COMEXPOSIUM - 70 avenue du Général de Gaulle 92058 Paris La Défense - RCS Nanterre 316 780 519 (ci-après la « Société »). Les présentes conditions générales pourront être modifiées à tout moment à l'initiative de la Société. Toute modification des présentes conditions générales ainsi que des documents auxquels il est fait référence sera communiquée au Client lors de sa première utilisation du Site après cette modification.

MODALITES DE COMMANDE

Préalablement à toute réservation de boxe, le Client reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales, des précisions figurant sur le formulaire de réservation de boxes, et les accepter sans réserve.

PAIEMENT

Les boxes réservés sont payables à la commande, le présent contrat étant formé à réception du paiement intégral des boxes réservés.

Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros.

Le règlement s'effectue, impérativement par chèque, ce dernier devant être joint au formulaire de réservation.

DONNEES PERSONNELLES

Les informations et données à caractère personnel concernant le Client sont nécessaires à la gestion de sa commande et de ses relations commerciales avec la Société. Ces informations et données sont également conservées pour la durée de la relation commerciale avec le Client et à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires, ainsi que pour permettre à la Société d'améliorer et de personnaliser les services proposés et les informations adressées par elle.

Seules les équipes internes de la Société ainsi que les prestataires qu'elle a habilités ont accès aux données à caractère personnel concernant le Client. Le cas échéant, elles sont également susceptibles d'être communiquées à des tiers selon le choix exprimé par le Client (partenaires et/ou entités du Groupe COMEXPOSIUM).

Les données à caractère personnel à fournir de manière obligatoire sont indiquées comme telles sur les formulaires et sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat entre le Client et la Société. Sans ces données, la Société ne sera pas en mesure de traiter les demandes du Client. Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, d'un droit de rectification des données le concernant et, s'ils sont applicables, d'un droit de

suppression, ses données, d'un droit à l'effacement et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données qu'il peut exercer, à tout moment. Le Client dispose en outre du droit de définir des directives générales et particulières sur le sort de ses données après son décès. Pour exercer ces droits, le Client est Invité à s'adresser à la Société en ligne ou par courrier à la société COMEXPOSIUM - salon du cheval de Paris - 70 avenue du Général de Gaulle - 92 058 Paris la Défense Cedex ou par mail à privacy@comexposium.com Les données à caractère personnel du Client sont conservées pour la durée de la relation commerciale entre le Client et la Société puis pendant une durée de 5 ans à compter de la dernière manifestation d'intérêt du Client. Les données nécessaires à l'établissement de la preuve de ladite relation et celles nécessaires au respect par la Société des obligations légales et réglementaires auxquelles elle est soumise sont conservées conformément aux dispositions en vigueur.

CONFIRMATION DE LA COMMANDE

Il est rappelé que la Société confirmera systématiquement la commande de chaque Client, par courrier électronique. En l'absence de confirmation par e-mail, merci d'alerter la Société par courriel à anouchka.vanheuewswyn@comexposium.com

MISE A DISPOSITION DES TITRES D'ACCES - IMPRESSIONS DES TITRES D'ACCES (E-Billets)

La Société adressera au Client un courriel l'invitant à imprimer son/ses titre(s) d'accès (ci après « Titre(s) d'accès ») joint(s) audit courriel sous format PDF, sur une imprimante ordinaire (jet d'encre ou laser) à partir d'un accès internet. Chaque Titre d'accès est STRICTEMENT personnel (un contrôle d'identité du porteur pourra être réalisé à l'entrée du Salon) et non cessible.

Pour être valide, le Titre d'accès doit être imprimé en mode portrait (vertical), sur une feuille A4 blanche, vierge recto et verso, sans modification de la taille d'impression.

Il est précisé qu'aucun autre support (électronique, écran PC, écran portable...) n'est accepté

Les Titres d'accès doivent disposer d'une bonne qualité d'impression. Les Titres d'accès partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et considérés de ce fait comme non valables. En cas de mauvaise qualité d'impression, il appartient au Client de réimprimer son Titre d'accès.

Les Titres d'accès sont pourvus d'un code barre unique permettant l'accès d'une seule personne au Salon et ce pendant la durée de validité dudit Titre d'accès. La validité des Titres d'accès est contrôlée à l'entrée du Salon à l'aide de lecteurs de code barre.

Il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire le Titre d'accès d'une quelconque manière.

En conséquence, la Société pourra refuser l'entrée lorsque plusieurs

impressions, reproductions, copies ou imitations d'un même Titre d'accès imprimable à domicile seront en circulation et qu'un accès au Salon aura déjà été concédé préalablement au détenteur d'une impression, d'une reproduction, d'une copie ou d'une imitation du Titre d'accès correspondant. La Société décline toute responsabilité pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou En cas de perte, vol ou utilisation illicite du Titre d'accès, il ne sera remis au Client aucun duplicata ou certificat de quelque nature que ce soit, autre que le seul Titre d'accès imprimable par le Client.

ANNULATION - MODIFICATION DE COMMANDE - REMBOURSEMENT - UTILISATION

Toute commande est ferme et définitive et engage irrévocablement le Client au complet paiement du prix.

En conséquence, il ne sera procédé à aucun remboursement pour quel que motif que ce soit, et notamment en cas d'annulation partielle ou totale de commande.

De même, la Société ne procédera à aucune modification portant sur les Titres d'accès commandés (nom du porteur, fonction, société,...).

A cet égard, le Client est invité à vérifier attentivement les données renseignées avant validation de sa commande.

La vente à la sauvette de Titres d'accès sur le domaine public, dans un lieu privé ou sur internet, est un délit pénal passible d'interpellation et d'arrestation par les forces de police, puni de 15.000 € d'amende (art 313-6-2 du Code pénal).

A l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date ou d'horaire du Salon pour lequel le Client a commandé un/des Titre(s) d'accès, le Client accepte que la Société puisse utiliser les coordonnées saisies par ce dernier lors de la commande en ligne pour l'informer de la marche à suivre.

En cas d'annulation du Salon par la Société pour survenance d'un cas de force majeure, au sens de la jurisprudence française, la Société en avisera sans délai les Clients. Dans une telle hypothèse, il n'y aura lieu à aucun dommages - intérêts et les sommes perçues par la Société seront restituées au Client.

SUIVI DE COMMANDE

Pour toute information ou question, Le Client est invité à contacter Anouchka VANHEUEWSWYN par téléphone au 01.76.77.12.58 ou par e-mail à [l'adresse anouchka.vanheuewswyn@comexposium.com](mailto:anouchka.vanheuewswyn@comexposium.com)

RAPPEL DES PRINCIPALES REGLES DE SECURITE

Sur les carrières et paddocks de détente, le port d'une bombe attache trois points, bombe ou casque est obligatoire (CF Règlement FFE). En dehors des carrières et des paddocks de détente, les cavaliers devront être à pied, tenir leurs chevaux en main et se déplacer en prenant toutes les précautions d'usage.



Tous les participants s'engagent à ce que leurs assurances personnelles (responsabilité civile, individuelle accident, etc...) soient en cours de validité. A ce titre, le Client déclare qu'il est dûment assuré pour tout dommage/dégradation qui pourrait survenir du fait des chevaux présents sur le Salon. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et responsabilité pendant toute la durée du Salon. Pour des raisons de sécurité et de protection de la santé animale, nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte du Salon du Cheval de Paris sous peine d'amende et d'exclusion du Salon.

CONDITIONS SANITAIRES ET D'IDENTIFICATION :

IDENTIFICATION

Les équidés doivent impérativement être munis de leur document d'identification officiel dûment renseigné et d'un transpondeur (puce électronique) conformément à la réglementation nationale en vigueur

VACCINATION

Chevaux résidents en France : Les équidés doivent être à jour de leurs vaccinations contre la grippe équine. Chevaux issus d'un état membre de l'Union Européenne : Les équidés doivent être munis d'un certificat sanitaire officiel d'échange intra-communautaire. Chevaux issus d'un pays tiers : Les équidés doivent être munis d'un certificat de passage frontalier. Pour toutes questions relatives à l'importation d'équidés sur le territoire national, merci de contacter le Poste d'Inspection Frontalier à l'adresse suivante :
pif93.sivep@agriculture.gouv.fr

TRANSPORTS

Pour les amateurs qui transportent leur propre équidé, une vérification de la carte de propriétaire pourra être réalisée au point de contrôle sanitaire.

Pour les professionnels, les règles suivantes s'appliquent :

Pour tous trajets supérieurs à 65 km de courte durée (moins de 8h00), il est nécessaire de pouvoir fournir :

- Une autorisation de type 1

-Un certificat d'aptitude professionnelle pour le transport d'animaux vivants (CAPTAV)

Pour tous trajets supérieurs à 65 km de longue durée (plus de 8h00), il est nécessaire de pouvoir fournir :

- Une autorisation de type 2

Un certificat d'aptitude professionnelle pour le transport d'animaux vivants (CAPTAV)

Un agrément du véhicule pour les voyages de longue durée.

Pour toutes questions relatives à la législation en vigueur, merci de contacter la Direction Départementale de la Protection des Populations ou la Direction Départementale de la Cohésion Sociale Populations de votre département.

DESINFECTION DES VANS / CAMIONS

Une désinfection entière des vans et camions est obligatoire pour tous séjours sur le salon. Un service de désinfection vous sera proposé à votre arrivée sur le parc d'exposition.

Les chiens des compétiteurs et exposants sont tolérés dans l'enceinte du Salon à l'exception des chiens de catégorie 1 et 2 interdits sur le salon. En tout état de cause, les chiens ne sont pas admis sur les zones accessibles au



public pendant les heures d'ouverture du Salon et doivent demeurer attachés en toutes circonstances et ce, sous peine d'exclusion du Salon. Les chiens demeurent sous la garde et la responsabilité du Client pendant toute la durée du Salon.

A ce titre, le Client déclare qu'il est dûment assuré pour tout dommage/dégradation qui pourrait survenir du fait de son/ses chien(s) lors de leur présence sur le Salon

Ils doivent obligatoirement subir le contrôle sanitaire avant l'entrée dans le Salon et répondre aux conditions suivantes :

Chiens résidents en France : Les chiens doivent être identifiés (tatouage et puce électronique) et en bonne santé.

Chiens issus d'un état membre de l'Union Européenne : Les chiens doivent être identifiés (tatouage et puce électronique), vaccinés contre la rage et munis de leur passeport européen

Chiens issus d'un pays tiers : Les chiens doivent être identifiés (tatouage et puce électronique), vaccinés contre la rage, avoir fait l'objet d'un titrage sérique des anticorps antirabiques et avoir un certificat sanitaire

REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, le Client s'adressera par priorité à

à contact.salonducheval@comexposium.com pour rechercher une solution amiable en adressant sa réclamation par écrit.

En cas d'échec de la tentative de règlement amiable du litige avec le service dédié précité, les tribunaux du siège social de la Société sont seuls compétents.